

**COMMUNE DE QUEYRAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°32**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Date de convocation : 03 juin 2022

**Présents** : Mme CHAMBAUD, M.PATRAS, Mme TRASSARD, M. LASSALLE, M. CATTOEN, M. INDA, M. BOUILLEAU, Mme NIEUWAAL, M. LARDIN, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme CESBRON, M. ARDILLEY, Mme ROURE.

**Absent** : Mme BEAUPIED (pouvoir à Mme NIEUWAAL)

**Secrétaire de séance** : Mme TRASSARD

**OBJET : AIDE DESTRUCTION FRELON ASIATIQUE**

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, madame le Maire propose que la commune finance 50 % de la facture de la destruction d'un nid, dans la limite de 50 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

**DECIDE** de prendre en charge la destruction des nids de frelon asiatique à hauteur de 50 % de la facture, avec une limite de 50 euros

**DECIDE** de verser cette aide directement à la personne, sur présentation des pièces nécessaires,

**CHARGE** Madame le Maire des formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

**Abstention** : M. BOUILLEAU

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 17 juin 2022

Affiché le 17 juin 2022

Le Maire,  
Véronique CHAMBAUD

